

PROCÉDURE POUR UN CHANGEMENT DE VÉHICULE – DEMANDE D'AUTORISATION D'ÉQUIPEMENT D'UN VÉHICULE TAXI

(Mise à jour 05/10/2026)

NOTIONS DE BASE

1. Autorisation préalable à l'équipement du véhicule

L'équipement d'un véhicule en attributs taxi est soumis à l'autorisation préalable de l'administration municipale.

Cette autorisation permet l'installation des équipements nécessaires à l'exploitation de l'autorisation de stationnement (ADS) sur le nouveau véhicule.

Elle est délivrée par la Division Taxis et Opérateurs, après vérification de la conformité du véhicule et de la situation administrative de l'ADS concernée.

Aucun équipement en attributs taxi ne doit être réalisé avant la délivrance de cette autorisation.

2. Conditions préalables à la délivrance de l'autorisation

L'autorisation d'équipement est délivrée après vérification de la conformité du nouveau véhicule et de la transmission des justificatifs nécessaires.

Le véhicule doit notamment :

- être homologué pour l'activité de taxi,
- respecter les conditions réglementaires applicables, notamment en matière d'ancienneté (moins de 10 ans par rapport à la date de première immatriculation),
- être immatriculé au moyen d'une carte grise définitive,
- être couvert par une assurance professionnelle taxi en cours de validité,
- disposer, lorsque cela est requis, d'un contrôle technique taxi ou contre visite en cours de validité.

La demande doit également être accompagnée de l'attestation de déplombage de l'ancien véhicule, délivrée par l'installateur à l'issue du déséquipement, doit également être transmise afin de permettre la poursuite de la procédure.

PROCÉDURE

Étape 1 - Demande d'autorisation d'équipement d'un véhicule taxi

Pour toute demande d'autorisation d'équipement de votre véhicule taxi, adressez votre demande à la Division Taxis et Opérateurs :

- par téléphone : 04 13 94 86 60 de 8h30 à 12h et de 13h à 15h. À l'issue de l'entretien téléphonique, un mail vous sera adressé afin de constituer votre dossier,
- directement par mail : dcvp-rdv@marseille.fr en précisant :
 - L'objet de votre demande,
 - Le numéro d'ADS concernée,
 - Les pièces nécessaires à l'instruction de votre demande sont les suivantes :

**Les pièces à transmettre varient selon le mode d'exploitation de l'ADS. Pour toute demande de mise en location-gérance, veuillez vous reporter à la notice dédiée.*

Pour une exploitation personnelle par le titulaire	Pour une exploitation en location gérance <u>en cours</u>
<ul style="list-style-type: none"> • L'attestation de déplombage de votre ancien véhicule, remis par votre installateur, • La facture d'achat du véhicule ou certificat de cession pour un véhicule d'occasion, • La carte grise définitive établie au seul nom du titulaire (excepté en cas leasing) de votre nouveau véhicule, • L'attestation d'assurance professionnelle taxi de votre nouveau véhicule mentionnant les dates de début et de fin du contrat, • Si le nouveau véhicule a plus d'un an, le contrôle technique avec contre-visite taxi, • Une photographie de trois quarts avant du véhicule permettant d'identifier la plaque d'immatriculation et la couleur commerciale du nouveau véhicule. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'attestation de déplombage de votre ancien véhicule, remis par votre installateur, • La facture d'achat du véhicule ou certificat de cession pour un véhicule d'occasion, • La carte grise définitive établie au seul nom du titulaire (excepté en cas leasing) de votre nouveau véhicule, • L'attestation d'assurance professionnelle taxi de votre nouveau véhicule mentionnant les dates de début et de fin du contrat, • Si le nouveau véhicule a plus d'un an, le contrôle technique avec contre-visite taxi, • Une photographie de trois quarts avant du véhicule permettant d'identifier la plaque d'immatriculation et la couleur commerciale du nouveau véhicule, • Attestation sur l'honneur du loueur et du locataire gérant dûment remplies (annexe 1 par le titulaire et annexe 2 par le locataire gérant).

Étape 2 - Transmission de l'autorisation d'équipement d'un véhicule taxi

Après instruction de votre dossier, si tous les éléments transmis sont conformes, la Division Taxis et Opérateurs vous transmet par mail l'autorisation d'équipement d'un véhicule taxi. Dans ce mail, vous serez également informé de l'étape suivante.

L'installation des attributs taxi doit être réalisée par un installateur agréé.

À l'issue de cette opération, l'installateur délivre notamment :

- une attestation de plombage ;
- un carnet métrologique mentionnant les nouvelles caractéristiques du taximètre.

Après l'équipement du véhicule

L'enregistrement de la mise en circulation du véhicule taxi constitue une démarche distincte et obligatoire. Celle-ci fait suite à l'installation de votre équipement sur le véhicule.

Pour connaître les démarches et les justificatifs nécessaires à cet enregistrement, il convient de se reporter à la notice « [Changement de véhicule - demande d'enregistrement de mise en circulation](#) ».

ANNEXE 1 : DÉCLARATION D'ENGAGEMENT
SUR L'HONNEUR DU TITULAIRE-LOUEUR

Je soussigné(e) ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom(s) :

Téléphone : Adresse e-mail :

Représentant(e) légal(e) de la société (facultatif) :

Titulaire de l'autorisation de stationnement n°

par la présente attestation, je m'engage conformément au contrat de location-gérance qui me lie au locataire gérant(e)

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom(s) :

Représentant(e) légal(e) de la société (facultatif) :

à respecter pendant toute la durée du contrat les éléments de fonds de commerce que je mets à disposition du locataire gérant, à savoir :

1 - Le bénéfice de l'autorisation de stationnement sur la voie publique,

2 - Fournir le véhicule mentionné dans le contrat dont je suis le propriétaire ou pour lequel j'ai un contrat de leasing avec la société ci-après nommé : ,

3 - Fournir les équipements réglementaires dont je suis le propriétaire conformément à l'arrêté n° 2018-00512 - VDM et à transmettre à la Division Taxis et Opérateurs, la facture de l'installateur dont je me suis acquitté.

Rédigé le / /

Signature du titulaire loueur :

Cadre réservé à l'administration

Le / /

Visa de la Division Taxis et Opérateurs

ANNEXE 2 : DÉCLARATION D'ENGAGEMENT
SUR L'HONNEUR DU LOCATAIRE-GÉRANT

Je soussigné(e) ☒ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom(s) :

Téléphone : Adresse e-mail :

Représentant(e) légal(e) de la société (facultatif) :

Locataire gérant(e) de l'autorisation de stationnement n°

par cette présente attestation, je m'engage conformément au contrat de location gérance qui me lie au titulaire

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom(s) :

Représentant(e) légal(e) de la société (facultatif) :

à respecter durant toute la durée du contrat la désignation des fonds de commerce qui me sont mis à disposition par le titulaire-loueur, à savoir :

1 - Le bénéfice de l'autorisation de stationnement sur la voie publique,

2 - Disposer du véhicule mentionné dans le contrat de location-gérance dont le propriétaire est

ou pour lequel il a un contrat de leasing avec la société ci-après nommée : ,

3 - Bénéficier des équipements/attributs taxi réglementaires appartenant et fourni par le loueur conformément à l'arrêté n° 2018-00512-VDM,

4 - A transmettre annuellement à la Division Taxis et Opérateurs après chaque clôture comptable et durant toute l'exploitation, une attestation de mon expert-comptable certifiant qu'il n'y a pas d'amortissement de véhicule dans les comptes de la location gérance ou à défaut le bilan annuel comptable/compte de résultat.

Rédigé le / /

Signature du locataire gérant(e) :

Cadre réservé à l'administration

Le / /

Visa de la Division Taxis et Opérateurs